

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JUIN 2025

OBJET : 2025-27CS TE05

**Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 du budget principal de
Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05**

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	18
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	18
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	20-06-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à 9h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en présentiel, sous la présidence de M. TARDY Lionel, 4^{ème} Vice-Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Le quorum n'ayant pas été atteint le vingt juin 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt-sept juin à 9h30, à Chorges, sous la Présidence de M. TARDY Lionel, 4^{ème} Vice-Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, AUBERT Daniel, MAGNAN Richard, CLAEYMAN Jean Pierre, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, BRIOLLE Jean Pierre, TARDY Lionel, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MILLE SCAACK Française.

Soit huit collègues représentés par dix-huit délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHANFRAY Corinne, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, DELBANO Jean Michel, DOMMANGE Alain, VIOUJAS Jean Franck, BOREL David, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, MAULLIER Régis, CHALLOT Serge, PRAT Jean Denis, GAUCHE Joël, EYSSERIC Serge, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SANCHEZ Alain, SEMIOND Philippe, MAGNE Jean Claude, AUBEPART André, NICOLAS Gérard, BERTRAND ROUX Julie, CREMILLIEUX Gilles, DELAUP Luc, VOLLAIRE Pierre, LEMONNIER Kevin, VERRIER Jean Luc, DURAND Christian, BOREL Daniel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances, PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

OBJET : 2025-27CS TE05
Délibération portant approbation du compte financier unique 2024 du budget principal de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
 Vu l'arrêté du 30 décembre 2022 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, pris en application de l'article L.1617-5-2 du CGCT ;
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) du budget de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES ALPES - TERRITOIRE ENERGIE HAUTES ALPES - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	25 258 316,81	6 598 487,01	31 856 803,82
	Recettes réalisées (1)	B	7 115 197,28	5 680 505,95	12 795 703,23
	Restes à réaliser	C	14 403 165,24	1 954 683,11	16 357 848,35
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	26 347 478,00	7 303 339,00	33 650 817,00
	Dépenses réalisées (1)	E	7 232 666,41	4 647 877,49	11 880 543,90
	Restes à réaliser	F	17 907 280,03	0,00	17 907 280,03
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-117 469,13	1 032 628,46	915 159,33
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 089 161,19	724 851,99	1 814 013,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	971 692,06	1 757 480,45	2 729 172,51
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 504 114,79	1 954 683,11	-1 549 431,68
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 532 422,73	3 712 163,56	1 179 740,83

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte financier unique dressé par le Comptable Public ;

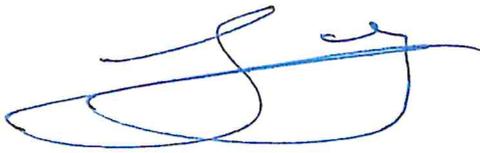
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** le compte financier unique 2024 du budget principal du Syndicat, regroupant le compte de gestion et le compte administratif,
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Lionel TABAREL



